académie Bordeaux
direction des services départementaux de l'éducation nationale Dordogne

Les missions de l'infirmièr(e) de l'éducation nationale s'inscrivent dans la politique générale et contribuent à la réussite des élèves.

- Expertise dans la définition des projets, planification , coordination et évaluation des actions
- Accueil et accompagnement de chaque élève en fonction de ses besoins spécifiques
- Suivi individualisé des élèves : consultation infirmière pour tout élève signalé par les membres de l'équipe
- Dépistage infirmier pour 100 % des élèves de 6ème
- Dépistage infirmier proposé aux élèves entrant en lycée général, technologique et professionnel
- Suivi des problèmes de santé des élèves à besoins particuliers
- Protection de l'enfance en lien avec les équipes éducatives et pédagogiques
- Organisation des soins et des urgences : conseil technique aux directeurs d'école et aux chefs d'établissement
- Gestion des événements traumatisants : participe aux cellules d'écoute
- Maladies transmissibles en milieu scolaires : collabore avec le directeur d'école, le chef d'établissement à la mise en place des mesures prophylactiques de protection individuelle et ou collective
- Conseils techniques et aide aux directeurs d'école et chefs d'établissement
- Promotion de la santé avec les partenaires de l'École dans le cadre du CESC

- Politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves : circulaire n°2015-117 du 10-11-2015
- Missions des infirmières de l'éducation nationale : circulaire n°2015-119 du 10-11-2015
- Périodicité et contenu des visites médicales et de dépistages obligatoires : arrêté du 3-11-2016 JO du 6-11-2016

Décembre 2016, Alice Ferreira de Carvalho, ICTRD